



# Témoignage et retour d'expérience du CHU de Toulouse

## Handi-Pacte

Réunion de travail du 15/06/2017  
Préfecture de Région (Toulouse)

# Origines de la démarche au CHU de Toulouse

## 1. **Obligation légale :**

- art. 47 de la loi n° 2005-102 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11/02/2005 et décret d'application du 14/05/2009

## 2. **« Obligation morale » :**

- CHU de Toulouse => hôpital public accueille et prend en charge des patients et notamment **personnes en situation de handicap**.

## 3. **Engagement** de la Direction Relations Usagers du CHU auprès d'associations d'usagers, dans le cadre de la Commission Handicap, d'améliorer l'accessibilité du site internet.

# Portage institutionnel

- **Direction de la Communication**, avec l'aval de la Direction générale (officialisé par la lettre d'engagement lors de la labellisation e-accessible) et soutien de la DSIO (financement de l'audit initial).
- Objectifs du CHU lors de ce projet:
  - s'engager sereinement dans la démarche : « rien à perdre, tout à gagner » car (très) peu de sites web sont reconnus accessibles !
  - « faire du mieux possible avec nos moyens » pour s'approcher des recommandations,
  - réévaluer nos ambitions au cours de la démarche, en fonction du chemin parcouru.

**=> Fin 2012 : le CHU de Toulouse se lance dans l'aventure !**

# Mise en œuvre du projet (1/3)

- Par **étapes et progressivement !**
  - 1. 09/2012** : audit initial de l'accessibilité du site
    - résultats
      - démarche de **mise en œuvre de l'accessibilité entreprise** sur ce site (de façon « empirique » lors de la refonte du site en 2011)
      - **niveau d'accessibilité moyen**
  - 2. 12/2012** : formation webmaster à la mise en œuvre de l'accessibilité (Qelios)
    - découverte approfondie du référentiel Accessiweb 2.2

## Mise en œuvre du projet (2/3)

3. **01/2012 – 01/2014** : corrections et améliorations du site sur la base de l'audit et de la formation
4. **02/2014** : formation de la Direction de la Communication (rédacteurs web, graphistes, chargés de communication, secrétaires, ...) à **initiation à l'accessibilité et élaboration de documents bureautiques accessibles.**
  - **essentielle pour l'adhésion au projet**
5. **03/2015** : démarche auprès d'Access42 (ex-Qelios) pour savoir s'il est envisageable de prétendre à une labellisation (Accessiweb ? E-accessible ?)
  - audit de pré-labellisation + corrections

## Mise en œuvre du projet (3/3)

6. **05/2015** : demande de labellisation Accessiweb Bronze-Argent
7. **11/06/2015** : 1<sup>er</sup> CHU français à obtenir le label Accessiweb (argent) pour son site web



8. **07/2015** : après parution du label e-accessible en juin 2015, demande de labellisation e-accessible
9. **21/09/2015** : 2<sup>e</sup> site web à obtenir le label e-accessible (niveau 5) après le CG du Pas de Calais !



## Et depuis ces deux labellisations...

- **On continue !!** ... car l'accessibilité n'est pas un acte ponctuel, mais une démarche et un état d'esprit à pérenniser.
  - toute nouvelle production / mise à jour de contenus sur le site doit être accessible
  - toute évolution du site ne doit pas remettre en cause l'accessibilité actuelle (ex: refonte du site)
- **05/2017** : visite d'inspection aux 18 mois du label e-accessible (en attente de résultat)

# Nos recommandations pour un tel projet (1/2)

## 1. ne pas appréhender !

- priorité : engager la démarche
- procéder par étapes (« par paliers ») : travailler au départ sur les thématiques / critères les plus « faciles » avant de s'attaquer aux plus « difficiles » !



## 2. se faire accompagner / conseiller par des experts (formations, audits et même labellisations !) pour avoir un feedback éclairé.





# Nos recommandations pour un tel projet (2/2)

## 3. **faire comprendre l'intérêt** de l'accessibilité :

- cela ne concerne pas uniquement les handicapés
- ce ne sont pas de nouvelles contraintes inutiles
- c'est bénéfique pour tous (situations de handicap, référencement, ...)



## 4. **accompagner le changement** de pratiques et faciliter les usages (ex. : modèle de document Word pour communiqués de presse)



**Le plus : être autonome sur l'intégration front-end et les contributions (meilleure réactivité lors des labellisations).**

Merci de votre attention